

le Bulletin du pionnier

DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

Elections à la Fédération canadienne des Employés de services publics

Les 13 et 14 octobre derniers, à Montréal, se tenaient les élections des officiers généraux de la F.C.E.S.P.

Nous avons à nous réjouir du fait que deux de nos confrères occupent maintenant des postes de responsabilité au sein de cette Fédération à laquelle nos deux syndicats sont affiliés. En effet notre Président Provincial Jean Galibert a été élu par acclamations Président de la Fédération et notre Délégué en Chef Jean-Louis Soucy, en a été élu le Secrétaire-Trésorier.

Bien que ces deux postes qu'ils occupent maintenant en plus de ceux qu'ils détiennent dans notre mouvement ne comportent pas de rémunérations, (ceci est dit afin de détruire de fausses rumeurs), ils comportent cependant de grandes responsabilités.

La F.C.E.S.P. groupe 177 syndicats, représentant 22,000 membres, pour qui nos deux confrères devront, en collaboration avec les autres officiers de la Fédération, planifier et normaliser les conditions de travail et la politique salariale ainsi que faire l'étude et la normalisation de leurs conventions collectives.

Pour tout ça, ils ne quitteront pas notre mouvement comme on l'a craint un certain temps en apprenant cette nouvelle. Bien au contraire les postes qu'ils occupent leur permettront d'agrandir leur champ d'action, de faire de meilleurs contacts et d'augmenter le prestige de nos deux syndicats. C'est dans ce but spécifique qu'ils ont consenti à briguer les suffrages.

Nous sommes reconnaissants à nos deux amis pour le dévouement dont ils font preuve à l'endroit de nos deux syndicats, nous les félicitons de leur succès et nos meilleurs vœux les accompagnent.

JEAN-JACQUES CLOUTIER,
secrétaire provincial

ÉCHEC ET MAT AUX fausses RUMEURS

Négociations: Ho belle période!!!

Pour donner libre cours à notre imagination?

Pour prendre nos rêves pour des réalités?

Pour donner naissance aux rumeurs les plus fantaisistes et farfelues?

Pour imputer aux autres les plus basses intentions?

Pour tenter de se montrer plus connaisseurs et intelligents que les autres?

Pour induire en erreur l'opinion publique?

En effet, il est déplaisant de constater qu'un certain nombre de personnes prennent plaisir à faire circuler toutes sortes de canards et fausses rumeurs qui la plupart du temps n'ont aucun sens.

Il est très malheureux que des membres portent attention à ces balivernes et contribuent parfois à les amplifier.

Compagnes et confrères, prenez pour acquis que les seules nouvelles auxquelles vous devez porter attention sont celles qui émanent du secrétariat de vos syndicats.

Dans le but de clarifier la situation, le Conseil Supérieur des syndicats a adopté une résolution à l'effet que la seule personne autorisée à faire des déclarations au sujet des négociations soit le Président Général des syndicats le confrère Jean Galibert.

De grâce! Ne donnez pas suite à tout ce que vous pourrez entendre ou lire au sujet des négociations ou des possibilités de grève.

Souvenez-vous que la seule personne autorisée à vous communiquer des renseignements est votre Président Général. Attendez ses instructions. Il communiquera avec vous en temps et lieu par la voie normale d'informations d'un syndicat: l'Assemblée Générale ou le communiqué signé de sa main.

JEAN-LOUIS SOUCY,
délégué en chef

Gagnant par K. O. T.

Le 25 janvier 1967, le confrère Jean-Jacques Cloutier du service des vins de Montréal, secrétaire général des syndicats recevait une lettre de réprimande signée par son contremaître.

A la réception de cette lettre de réprimande, le confrère Cloutier délégué de son département, a rencontré les officiers du syndicat et après enquête il fut convenu de formuler un grief, demandant la suppression de cette lettre jugée injuste sans fondement et discriminatoire.

Lors de l'audience du grief par l'arbitre, le procureur de la Régie, ayant constaté que ses clients s'étaient mis les pieds dans les plats (une fois de plus) lança la serviette dès la première ronde.

En offrant comme règlement: qu'il était prêt à titre de procureur de la Régie à faire parvenir au confrère Cloutier une lettre par laquelle il reconnaîtrait que la lettre de réprimande du 25 janvier 1967 ne serait pas considérée comme une réprimande au sens de l'article 21 de la convention et ne serait pas versée à son dossier disciplinaire.

Le procureur du syndicat accepta ce règlement à condition que l'arbitre en fasse acte, ce qui fut fait le 16 octobre 1967.

Le plus cocasse de l'affaire, c'est que le règlement offert par le procureur de la Régie devant l'arbitre, est exactement ce que les représentants du syndicat avaient demandé comme règlement lors de la discussion du grief à la troisième étape, et que les dirigeants de la Régie butés et entêtés avaient refusé de faire.

Cette sentence arbitrale est le témoignage irréfutable de l'insouciance et de l'irresponsabilité d'un bon nombre de supérieurs immédiats et de certains autres dirigeants de la Régie.

JEAN-LOUIS SOUCY,
délégué en chef

"LÂCHEZ PAS LES GARS"

nous autres,
on lâchera pas



Ci-contre la photo de l'Exécutif Provincial des syndicats. Assis: Jean-Jacques Cloutier, sec.-prov.; Jean Galibert, prés.-prov.; G. E. Guérin, trés.-prov.. Debout: 1re rangée: J.-M. Lacasse, vice-prés.; Raymond Fortin, vice-prés.; Réal Lapointe, vice-prés.; Raymond Morin, vice-prés.; 2e rangée: Jean-Louis Soucy, vice-prés.; l'Abbé Jacques Bissonnette, aumônier; Eugène Hébert, vice-prés.

Cette phrase, dite en 1964 par un bonhomme que l'on connaît bien et dans des circonstances que l'on connaît mieux encore qui furent instrumentales à notre émancipation syndicale, est le message de votre Exécutif Provincial.

"Lâchez pas, les gars",

Aujourd'hui, plus que jamais, sert à préparer notre lendemain. Mais que voulons-nous pour demain? Du salaire? Des bonnes conditions de travail? Des méthodes de travail organisées? La revalorisation de nos fonctions? Des relations patron-employé objectives? Un dialogue ouvert? Une sécurité d'emploi? Des systèmes de promotions adéquats? De la justice pour tous? L'abolition du favoritisme, de l'iniquité, du paternalisme et du patronage? Des moyens pour défendre nos droits légitimes de citoyens à part entière? Le relèvement des normes d'embauchage? Des bénéfices marginaux?

Mais oui, c'est tout ça qu'on veut et plus encore.

Eh bien, si c'est ça qu'on veut, on va d'abord commencer par se tenir debout, ensemble, solidaires, unis et déterminés.

On va ensuite se détacher une fois pour toutes de la politique, même si la phrase: "Lâchez pas, les gars" a été prononcée par un homme politique. Souvenons-nous pourquoi il l'a dite et non pas du poste qu'il occupait.

Nie mémons pas, non plus, la "politicaillerie" à nos aspirations personnelles, peu importe que ce soit avec un parti politique ou un autre, car plus les partis politiques changent plus ils sont pareils! C'est à se demander pendant combien de temps encore certains employés de la Régie veulent demeurer les pantins, les poupées, les serviteurs, les dépendants, les esclaves de POTEAUX POLITICAILLEURS qui ne connaissent rien de nos affaires et qui causeront toujours des injustices à la majorité des employés pour "protéger" un chou-chou!!! Tant qu'il restera des employés comme ça, plus long ça prendra pour améliorer notre sort. Il faut que ça finisse cette malsaine coutume.

Et c'est à nous, tous ensemble, en masse, à qui il revient d'y mettre un terme.

Les syndicats existent. Ils sont formés des employés et des ouvriers de la Régie. C'est par les syndicats qu'on obtiendra ce que l'on veut pour demain. Pas autrement. Pensez-y.

JEAN GALIBERT,
président général

Les négociations... débutent



Le 18 octobre dernier notre négociateur en chef, le confrère Paul Bélair expédiait à la Régie le Projet de nos demandes pour les prochaines conventions collectives. Il suggérait en même temps le 27 octobre comme date pour la première rencontre des comités de négociation.

Le 20 octobre, par l'entremise de son procureur, Me Paul F. Renault, la Régie accusait réception de notre projet et nous demandait de reporter cette première rencontre au 6 novembre au lieu du 27 octobre, ce que nous avons accepté.

Tel que convenu les deux comités de négociation, patronal et syndical, se réunissent à cette date, à 10 h. 30 de l'avant-midi dans la salle d'audience de la Régie de Montréal.

Les membres du comité patronal sont les suivants: Me Paul F. Renault, avocat, négociateur; Me Alfred Chevalier, avocat, assistant-négociateur; M. Fernand N. Pépin, directeur des relations industrielles; M. Georges-Émile Robillard, gérant de la Régie pour Montréal; M. Louis-H. Levasseur, gérant de la Régie pour Québec; M. Guy Dorais, directeur du personnel pour Montréal; M. Paul-E. Drolet, directeur de personnel pour Québec. Ce comité s'est adjoint, à titre d'observateur, M. Jean-Marie Grandbois, directeur de l'analyse des conditions de travail au Ministère du Travail de la Province de Québec.

Nous reproduisons ci-contre une photo du comité syndical dont les membres, connus de tous, sont les suivants: assis: Paul Bélair, négociateur en chef; Jean Galibert et Roger Plante. Debout 1re rangée: Raymond Fortin, Oscar Leclerc, Jean-Marie Lacasse et Réal Chalifour. 2e rangée: Jean-Louis Soucy, Ronald Asselin, Eugène Hébert, Georges-Édouard Guérin et Raymond Morin.

Bien que le confrère Georges-Édouard Guérin ne soit pas sur le comité de négociation, il assiste aux réunions syndicales du comité à titre de Trésorier Provincial des syndicats.

A cette première rencontre les deux parties ont manifesté le désir de négocier dans le meilleur atmosphère possible, de discuter des problèmes objectivement et d'en trouver les solutions acceptables de part et d'autre.

En plus, les deux parties ont convenu à des heures et des dates suivantes pour les prochaines rencontres:

Judi 9 novembre 10 h. 30 à 4 h. 30 p.m.
Vendredi 10 novembre 10 h. 30 à 4 h. 30 p.m.

Judi 16 novembre 10 h. 30 a.m. à 4 h. 30 p.m.

Vendredi 17 novembre 10 h. 30 a.m. à 4 h. 30 p.m.

Lors de la rencontre du 17 prochain, d'autres dates seront fixées.

Dans le moment il est beaucoup trop tôt pour se faire une opinion sur ce qui surviendra. Jusqu'à ce jour la Régie ne fait que prendre connaissance de nos demandes.

Bien sûr, déjà, à la table, on nous répète très fréquemment que "nous ne sommes pas raisonnables." Il fallait s'y attendre. Sauf que si on analyse le pourquoi de toutes nos demandes on se rend compte qu'elles sont rationnellement formulées dans les buts spécifiques suivants:

- 1° relever le standard de vie des employés;
- 2° obtenir de meilleures conditions de travail;
- 3° assurer le bien-être et la sécurité des employés;
- 4° revaloriser les fonctions;
- 5° défendre les droits légitimes des travailleurs;
- 6° corriger de fausses situations existantes;
- 7° établir des méthodes de travail;
- 8° planifier et normaliser ces méthodes de travail par toute la province;
- 9° détruire le paternalisme, le favoritisme et rendre justice aux employés vis-à-vis la public;
- 10° promouvoir les relations patronales-syndicales;
- 11° s'orienter vers la dépolitisation définitive des organismes gouvernementaux;
- 12° forcément corriger les manques de la gérance dans l'embauchage;
- 13° assainir l'administration;
- 14° bien situer les deux parties en cause afin d'assurer une véritable collaboration entre patron et employé;
- 15° aider l'employeur à établir des mécanismes administratifs avec lesquels ses employés de cadres connaîtront leurs responsabilités;
- 16° protéger les deniers des contribuables en assurant la présence de syndiqués, qui sont des contribuables, à titre d'observateurs auprès de l'administration;
- 17° relever le niveau d'efficacité des employés et des membres des cadres.

JEAN GALIBERT,
président général

Délégués de départements

D'ici la fin novembre, il faut que dans chaque magasin, chaque bureau, chaque département et chaque secteur il y ait un DELEGUE SYNDICAL.

Les membres en ont besoin, les syndicats en ont besoin.

Je fais un appel spécial à tous les officiers de voir à ce que les quelque 40 délégués qu'il reste encore à élire dans toute la province soient élus avant la fin du mois. Faites le nécessaire.

ATTENTION

Le code du travail interdit toute réunion syndicale ou toute élection syndicale sur les lieux de travail ou durant les heures de travail. Comportez-vous en conséquence. Ne vous exposez pas à des sanctions.

Le temps est à l'action!!! Agissez

Jean Galibert
Président général

ARBITRAGE

Au 1er août 67, neuf (9) griefs étaient devant les arbitres, deux (2) autres griefs ont été soumis à l'arbitrage depuis cette date pour porter le nombre à onze (11).

De ce nombre trois (3) sont actuellement entendus par les arbitres un (1) a été gagné, un (1) a été perdu, et un (1) a été retiré par l'employé concerné à la suite d'une étude approfondie avec un conseiller juridique.

Il reste cinq (5) griefs pour lesquels il n'y a pas encore de date d'audience de fixée par les arbitres, pour un total de onze (11).

Jean Louis Soucy
délégué en chef.

Assurance-vie

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS

En date du 13 novembre nous vous avons fait parvenir une circulaire qui vous avise d'un délai additionnel jusqu'au 30 novembre pour vous prévaloir de l'AVENANT FAMILIAL à \$7.50 par année pour assurer tous les membres de votre famille immédiate d'un montant de \$1,000. pour votre épouse (époux) et de \$1,000. pour chacun de vos enfants.

Si vous n'avez pas encore agi, nous vous encourageons à le faire immédiatement.

Si vous avez besoin de renseignements ou si vous n'avez pas de formule d'application, communiquez avec le secrétariat des syndicats en adressant votre demande à: Mlle Diane Lefebvre, Secrétaire des Syndicats R.A.Q., 1001 rue St-Denis, Montréal, Qué. tél: 842-3181-323.

N'attendez pas de regretter de ne pas avoir agi en temps.

Jean Galibert
Président général

Griefs et mécontentes

Dans le bulletin du "Pionnier" publié fin août 67, nous vous donnions un rapport complet sur les griefs et mécontentes du 19 février 1965 au 1er août 1967.

Du 1er août au 10 novembre 1967, 31 griefs furent formulés, il y avait au 1er août 5 griefs en cours pour un total de 36.

De ce nombre un (1) est à la première étape, cinq (5) sont à la deuxième étape, neuf (9) sont à la troisième étape, huit (8) ont été gagnés, onze (11) ont été retirés, et deux (2) ont été soumis à l'arbitrage pour un total de 36.

Comme vous pouvez le constater par le nombre de griefs qui furent retirés onze (11), un bon nombre d'employés ne prennent pas la peine de consulter leurs délégués de département ni leurs officiers avant de formuler un grief, situation déplorable et anormale.

Nous profitons de l'occasion, pour vous recommander fortement de toujours discuter avec votre délégué avant de formuler un grief. Ceci, dans le but d'éviter des griefs injustifiés et non valides.

Le délégué de votre département a été désigné par la majorité des employés concernés pour occuper ce poste et vous représenter auprès de votre supérieur immédiat, par conséquent vous devez le tenir au courant de tout ce qui concerne vos conditions de travail, et discuter avec lui de vos droits reconnus par la convention avant de formuler un grief.

Jean-Louis Soucy
délégué en chef.

Quand le chat n'y est pas...

En ce qui nous concerne, il ne faudrait pas que ce proverbe s'applique.

C'est vrai que depuis un certain temps soit à notre bureau de Montréal ou à notre bureau de Québec vous avez beaucoup de misère à nous rejoindre.

Mais vous devez comprendre que si le chat n'y est pas, c'est parce qu'il a bien d'autres chats à fouetter.

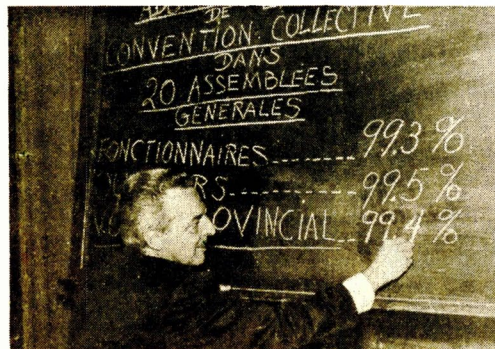
Tous vos officiers supérieurs sont actuellement soit en négociation, soit en comité d'étude, soit en arbitrage, soit en conférence, mais toujours au travail pour vous et vos copains.

Quand vous appellerez à l'un ou l'autre de nos bureaux, LAISSEZ DONC VOTRE NOM ET VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET, SANS FAUTE, ON VOUS RAPPPELLERA. Si par malheur ça ne répond pas quand vous appelez, s'il-vous-plait, comprenez qu'il n'y a qu'une seule personne au bureau et qu'il lui est impossible d'être toujours là sans aller manger ou sans s'absenter pour des raisons normales. Tâchez simplement de vous reprendre plus tard.

Nous vous demandons d'être compréhensifs et patients. Les problèmes que vous voulez nous transmettre sont importants pour vous et pour nous, voilà pourquoi nous nous donnons la peine d'écrire cet article et de vous tenir au courant de nos activités.

LA DIRECTION.

LA TOURNÉE PROVINCIALE



Le Président Provincial inscrivant le résultat final du scrutin secret provincial tenu sur l'adoption du projet des prochaines conventions collectives.



De gauche à droite: Jean-Louis Soucy, délégué en chef, Jean Galibert, Président Provincial et Paul Bélair, négociateur en chef, manifestant leur joie sur le résultat du scrutin secret provincial.

Votre Président Provincial, votre Délégué en chef et votre Négociateur en Chef sont très heureux d'avoir eu l'occasion de rencontrer les employés de la Régie, membres de l'un ou l'autre des deux syndicats, en une immense assemblée générale spéciale qui a débuté le 9 septembre à Alma pour se terminer le 8 octobre à Montréal.

C'est durant cette assemblée générale spéciale monstre, qui fut ajournée 19 fois de place en place pour couvrir toute la province, que les employés ont pris connaissance du texte du projet des prochaines conventions collectives.

Au retour de cette tournée voici ce que le président provincial nous déclarait: "Comme vous le savez le texte du projet a été rédigé en tenant compte des 5,500 recommandations, suggestions et améliorations reçues des membres dans les derniers 18 mois. Il me fait plaisir de souligner ici l'énorme travail qui a été fait en rapport avec ce projet par plus de 1,500 employés et officiers. Dans tous les coins de la province on a, depuis plus d'un an, travaillé ferme à corriger et améliorer nos conventions actuelles et à bâtir, construire et projeter le texte de nos demandes pour les prochaines conventions collectives.

Je n'oserais pas nommer les grands responsables de cet oeuvre parce qu'ils sont trop nombreux et que j'aurais peur d'en oublier. Mais ce qui est certain c'est que cela fut un travail accompli par la collectivité pour la collectivité en se servant de moyens démocratiques et à la portée de tous.

Aujourd'hui on peut tous se réjouir non seulement d'un travail bien fait, mais d'un résultat sans précédent. Le scrutin secret le démontre d'ailleurs.

Je remercie sincèrement tous ceux qui de près ou de loin y ont contribué dans la mesure qui leur était possible, et à nous tous je souhaite BONNE CHANCE".

Nous comprenons très bien, en regardant les photos du haut, pourquoi notre président est heureux et optimiste et pourquoi il se sent assuré de la collaboration et de l'appui de tous les officiers et de tous les membres.

Jean-Marie Comeau.

LETTRE SANS REPONSE

Il y a certains employés de la Régie qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas racheté leurs années de pension comme il leur fut offert l'an dernier. Aujourd'hui ces employés désiraient se prévaloir de ce privilège et nous ont demandé d'intervenir pour eux.

Après plusieurs demandes infructueuses que nous avons faites en leur nom auprès de M. Lorne G. Power, nous avons écrit au Ministre des Finances, M. Paul Dozois la lettre que nous reproduisons plus bas, et qui est demeurée sans réponse aucune.

Ça se passe de commentaires.

Montréal, le 7 septembre 1967.

L'Honorable Paul Dozois,
Ministre des Finances,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de solliciter de vous une entrevue, à votre convenance, qui nous permettrait de vous exposer une situation qui, actuellement prive certains employés de la Régie des Alcools du Québec de la possibilité de racheter leur participation au plan de retraite en vigueur à la Régie pour des années de service passées durant lesquelles ils ne pouvaient y contribuer.

A cette occasion, je serais accompagné de Monsieur Jean-Louis Soucy, délégué en chef de notre mouvement et de Monsieur Raymond Morin, président du Syndicat des Ouvriers de la Régie des Alcools.

Monsieur Lorne G. Power, administrateur de la Régie, avec qui j'ai causé de ceci à quelques reprises m'a souligné récemment qu'il a tenté de vous voir à ce sujet à quelques occasions, mais qu'il ne l'a pu à cause de vos nombreuses occupations.

Nous vous serions donc très reconnaissants, monsieur le ministre, d'avoir l'opportunité de vous rencontrer et de connaître votre point de vue sur cette question.

Vous remerciant de votre bonne attention, veuillez croire, Monsieur Dozois, à l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Respectueusement,
JEAN GALIBERT,
Président Général,
Syndicat des Fonctionnaires
de la R.A.Q.,
Syndicat des Ouvriers de la
R.A.Q. (CSN).